

I.CERAM

Société anonyme

1, rue Columbia

87000 Limoges

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

I.CERAM

Société anonyme

1, rue Columbia

87000 Limoges

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société I.CERAM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société I.CERAM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la valorisation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu’elle estime nécessaire à l’établissement de comptes consolidés ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield logo with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in blue ink that reads "Aidan".

Albert AIDAN



SA I.CERAM

PARC D ESTER

1 RUE COLUMBIA

87068 LIMOGES CEDEX

COMPTES CONSOLIDES

au 31/12/2020

Activité : Fabrication appareils médicochirurgicaux

SOMMAIRE



BILAN	PAGE 3
COMPTE DE RESULTAT	PAGE 4
TABLEAU DES FLUX	PAGE 5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	PAGES 6 ET S.

BILAN CONSOLIDE (en Euros)

ACTIF	31/12/20 Net	31/12/19 Net
Actif immobilisé		
Ecart d'acquisition	-	-
Immobilisations incorporelles	328 398	394 926
Immobilisations corporelles	1 869 447	2 463 967
Immobilisations financières	404 823	414 979
Titres mis en équivalence	13 563	23 474
Actif circulant		
Stocks et en-cours	1 899 396	1 894 508
Clients et comptes rattachés	316 957	417 824
Autres créances et comptes de régularisations	735 446	864 022
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	143 738	124 944
TOTAL DE L'ACTIF	5 711 767	6 598 644
PASSIF	31/12/20	31/12/19
Capitaux propres (part du groupe)		
Capital	590 914	590 914
Prime d'émission	3 919 948	6 725 074
Réserves et résultats consolidés	(1 925 799)	(3 210 937)
Autres		
Total des Capitaux Propres	2 585 063	4 105 051
Intérêts minoritaires	1 401	1 401
Autres fonds propres	25 000	25 000
Provisions	105 154	57 018
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	1 493 250	1 270 196
Fournisseurs et comptes rattachés	687 837	656 599
Autres dettes et comptes de régularisations	814 062	483 379
TOTAL DU PASSIF	5 711 767	6 598 644

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Chiffres d'affaires	1 524 547	1 623 667
Autres produits d'exploitation	407 732	208 595
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 932 279	1 832 262
Achats consommés	468 199	588 585
Frais de personnel	1 151 276	1 596 650
Autres charges d'exploitation	1 158 482	1 381 419
Impôts et taxes	50 300	74 862
Dotations aux amortissements et provisions	766 919	847 445
CHARGES D'EXPLOITATION	3 595 176	4 488 961
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 662 897	-2 656 699
Produits financiers	36 640	3 551
Charges financières	52 960	154 285
RESULTAT FINANCIER	-16 320	-150 734
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	-1 679 217	-2 807 433
Charges et produits exceptionnels	164 393	94 903
Produits / charges d'impôts sur les résultats	(52 737)	(19 888)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	-1 462 086	-2 692 642
Dotation amortissement écart d'acquisition	-	-
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	64 800	71 424
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-1 526 886	-2 764 066
Intérêts minoritaires	661	767
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-1 527 547	-2 764 833
Résultat par actions	(0,26)	(0,47)
Résultat dilué par action	(0,26)	(0,47)

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en Millier d'Euros)

	31/12/20	31/12/19
Résultat net des sociétés intégrées	-1 527	-2 764
<u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie</u>		
Amortissements et provisions	740	808
Variation des impôts différés	(53)	(18)
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	62	138
Plus-values de cession, nettes d'impôt	23	10
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-754	-1 826
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	444	1 019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-310	-807
<u>Acquisitions d'immobilisations</u>		
Subvention d'investissement	188	-
Cessions d'immobilisations	15	11
Variation de périmètre	-	-
Produits de cessions d'éléments d'actifs immobilisés	29	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	95	-572
<u>Augmentation de capital</u>		
Prise de participation dans société en équivalence	-	(67)
Remboursement des avances conditionnées	-	-
Remboursement d'emprunts et dettes financières	(103)	(224)
Autres flux liées aux opérations de financement (Crédit-Bail)	(75)	53
Nouveaux emprunts et dettes financières	406	30
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	234	-208
Variation de trésorerie	19	(1 587)
Trésorerie à l'ouverture	125	1 712
Trésorerie nette à la clôture	144	125

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES ANNUELS

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers présentant les comptes consolidés pour la période de 12 mois du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes sont présentés en euros.

1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe I.CERAM clos au 31 décembre 2020 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment le plan comptable général, le règlement n° 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice,
- Indépendance des exercices.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Continuité d'exploitation :

Depuis sa création, la Société I.Ceram a financé ses activités et en particulier sa recherche et son développement au moyen de trois augmentations de capital et du crédit d'impôt recherche, le financement de son outil de production par des subventions, emprunts et avances remboursables. Depuis 2015, la société a continué à procéder avec succès aux implantations sur des pathologies dont nous représentons parfois l'ultime solution grâce à notre technologie Ceramil.

Notre technologie est désormais reconnue par un Think Tank Santé comme une innovation médicale majeure qui ouvre une voie nouvelle dans le traitement des infections osseuses et dans la chirurgie oncologique. Parallèlement, les implantations cliniques avec cette technologie ont bénéficié d'articles parus dans des revues scientifiques de premier plan.

À ce jour, la Société I.Ceram par le développement de ses céramiques poreuses chargées ou non en molécules actives, continue sa stratégie de développement sur des marchés actuellement non pourvus, à coût de santé public élevé pour le traitement de ces pathologies qui se compte par plusieurs centaines de milliers d'euros.

La crise sanitaire évolutive de la Covid-19 a obligé la France à procéder à un troisième confinement à compter du 03 avril 2021 avec un couvre feu qui est toujours en vigueur à cette date.

Dans ce contexte d'incertitude une reprise de l'activité sans restriction et à un niveau similaire à la période pré-Covid-19 ne peut être envisagée. La Société I.Ceram a mis à jour ses prévisions de trésorerie sur la base de prévisions d'activités en légère croissance par rapport à l'exercice 2020 et de la poursuite des efforts en matière de réduction des dépenses.

Pour financer l'activité et développer la stratégie de recherche et le développement commercial de la société au cours des douze prochains mois, la direction a engagé des discussions avec ses partenaires bancaires afin d'obtenir un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) en tant qu'entreprise innovante (basé sur la masse salariale contrairement au PGE obtenu en mai 2020 basé sur le chiffre d'affaires).

Cet apport de trésorerie est intégré dans les prévisions de trésorerie à hauteur de 1,036 millions d'euros. Les pré-accords ont été obtenus par la Société I.Ceram auprès de la Caisse d'Epargne et de la BPI.

Enfin, la Société I.Ceram ne s'interdit pas d'étudier des options de financement (dette, capital, restructuration) afin d'adapter à moyen terme sa structure financière à ses besoins.

Sur cette base, la direction a arrêté les comptes en application du principe de continuité d'exploitation.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la Société I.Ceram doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La Direction de la Société I.Ceram procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables et qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement de ces états financiers concernent :

- La valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels,
- Les provisions sur immobilisations, stocks et créances clients,
- Le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Principes généraux de consolidation

- Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.Ceram a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin de maîtriser leur activité sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

I.Ceram SRO, I.Ceram PT, I.Ceram U.F. et Limousine de Brevet, filiales du groupe, sont donc intégrées globalement.

Les comptes des sociétés dans lesquelles I.Ceram a, directement ou indirectement, une influence notable dans le capital social sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence (I.Ceram South Africa, Addidream et Dussartre).

- Date de clôture des comptes

La société I.Ceram et ses filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Principes comptables appliqués

1. Méthode de conversion

Les résultats des sociétés étrangères hors zone Euro sont convertis au cours de clôture de la période concernée ; les comptes de bilan sont convertis au cours de clôture de la période concernée, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les écarts de conversion sont présentés en capitaux propres.

2. Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- Le retraitement des contrats de location financement :
 - o par l'activation des immobilisations concernées,
 - o la constatation de la dette liée aux immobilisations concernées,
- La comptabilisation des écarts de conversion actif et passif en charges et produits de la période.

3. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Les filiales I.Ceram PT et I.Ceram U.F. étant détenues à 100% par le groupe, aucun intérêt minoritaire n'est comptabilisé dans les états financiers au 31 décembre 2020.

Les sociétés Limousine de Brevet et I.Ceram SRO étant détenues à 95%, des intérêts minoritaires sont pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2020.

4. Ecart d'acquisition

Lors de l'achat de 95% des parts de la société Limousine de Brevet, un écart d'acquisition a été constaté pour un montant de 177 184 € ; compte tenu de l'activité de la société Limousine de Brevet, limitée à la simple possession du brevet de céramique d'alumine poreuse, déposé auprès de l'INPI, cet écart d'acquisition a été affecté à l'actif consolidé dans la rubrique « brevets » et a fait l'objet d'un amortissement sur 7 ans. La dotation aux amortissements comptabilisée en 2020 s'est élevée à 25 312 €.

Le fonds de commerce racheté à l'origine à la société MIL auprès du tribunal de commerce pour 10 000 € a été reclassé en écart d'acquisition et amorti pour sa totalité.

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels,
- les marques EPB et I.CERAM,

Les logiciels sont amortis sur 1 à 3 années.

La marque EPB (Embout Protecteur de Broche) a fait l'objet d'une provision totale à 200 000 € ; en effet, le développement d'un nouveau produit (EPB à Méplats), qui sera commercialisé sous une nouvelle marque, conduira à terme à la disparition de cette marque.

Les coûts de développement ne sont pas activés et sont comptabilisés en charges ; corrélativement, les crédits d'impôts recherche reçus au titre des dépenses engagées par le groupe sont comptabilisés en produits d'exploitation.

6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode préférentielle du règlement CRC 99-02 modifié relative à la capitalisation des contrats de crédit-bail qualifiés de location financement. Les contrats de location financement sont retraités selon les critères suivants :

- La charge financière, si elle n'est pas stipulée au contrat, est calculée en appliquant un taux d'intérêt constant sur la durée du contrat,
- Les redevances enregistrées dans les comptes individuels sont annulées par la contrepartie d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt,
- Les biens concernés sont amortis selon les principes comptables du Groupe,
- Les biens sont immobilisés selon la valeur stipulée au contrat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|--|------------|
| - Matériels et outillages industriels | 2 à 5 ans |
| - Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
| - Matériels de transport | 3 à 5 ans |
| - Matériels de bureau | 3 à 10 ans |
| - Mobilier | 5 à 10 ans |

Dépréciation des actifs :

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif),
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu,
- Les changements normatifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement,
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif,
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions,
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Ces tests ont démontrés que les ancillaires présents dans les immobilisations en-cours depuis 3 ans doivent être dépréciés à hauteur de 25 %. Une dépréciation complémentaire de 25 % par an sera effectuée par année de présence dans les immobilisations en-cours jusqu'à atteindre une dépréciation de 100 %.

7. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées principalement de comptes courants des sociétés intégrées en équivalence et de dépôts de garantie.

8. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant :

- les consommations,
- les charges directes et indirectes de production,
- les amortissements des biens concourant à la production.

Les en-cours de production sont évalués en fonction du stade d'achèvement à la date d'inventaire.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, selon que :

- la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus serait supérieure à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente,
- des produits finis non vendus sont devenus obsolètes par rapport au marché,
- les produits ne sont plus autorisés sur le marché,
- les possibilités de vente des produits finis ou des marchandises, ou que les possibilités de consommation des matières premières sont devenues faibles.

Les impacts liés à d'éventuels dépassements de dates de péremption sont considérés après étude comme marginaux en termes de risque de dépréciation, la plupart de ces produits pouvant être remis dans le circuit de production et le circuit de commercialisation.

9. Créances clients

Les créances clients sont constatées lors de la déclaration d'utilisation par les chirurgiens ou lors du transfert de propriété (cf § 15 – chiffre d'affaires).

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur de la créance et la valeur probable de réalisation.

10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise,
- Des passifs liés à une obligation de l'entreprise à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

11. Provisions hors bilan pour indemnités de départ en retraite et engagements similaires

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements hors bilan s'élevaient au 31 décembre 2020 à 21 510 €.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- o Année de calcul : 2020
- o Taux d'actualisation : 0,70 %
- o Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- o Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié à l'âge de 62 ans
- o Convention collective : Métallurgie
- o Table de mortalité : TPRV 93

Le salarié qui partira en retraite, de son initiative ou de celle de l'employeur à un âge égal ou supérieur à 62 ans, recevra une indemnité de départ à la retraite dont le taux et les modalités sont fixés comme suit (application de la convention collective de la Métallurgie) :

- 1/10ème de mois par année d'ancienneté de 2 à 10 ans
- 1 mois 1/2 après 10 ans
- 2 mois après 15 ans
- 2 mois 1/2 après 20 ans
- 3 mois après 25 ans
- 3 mois 1/2 après 30 ans
- 4 mois après 35 ans

Il n'est pas tenu compte de la présence postérieure au 62^{ème} anniversaire.

Les engagements liés aux salariés des filiales ne sont pas évalués en l'absence de salariés dans ces sociétés.

12. Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

13. Avances conditionnées et avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « avances conditionnées » en autres fonds propres.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses ».

14. Résultat courant - Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante du groupe consolidé.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

15. Chiffre d'affaires

En règle générale, les produits sont mis en prêt sur une période maximale de 30 jours auprès de clients occasionnels alors que pour les clients réguliers ils sont mis en dépôts permanent.

Les clients utiliseront, à l'intérieur des « kits » mis à disposition, les produits adaptés à l'opération envisagée.

Seuls les produits commandés ou effectivement implantés sur les patients sont facturés sur la base de la déclaration d'utilisation faite par le client.

Un inventaire pour contrôle des stocks en dépôt est effectué de façon périodique. L'écart constaté lui est facturé.

Le chiffre d'affaires se décompose par :

1. Les « Ventes de marchandises » correspondent à la vente d'implants orthopédiques de négoce auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire.
2. La « Production vendue de biens » correspond à la vente d'implants orthopédiques vendus sous la marque I.Ceram auprès de chirurgiens exerçant en bloc opératoire, d'instruments chirurgicaux fabriqués par Dussartre, et d'instruments ou d'implants médicaux en 3D fabriqués par Addidream.
3. La « Production vendue de services » est principalement constituée de prestations liées à des commissions sur le chiffre d'affaire de négoce non facturées en direct par la société ainsi que de réparations d'instruments chirurgicaux.

16. Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants.

17. Dépenses de recherche et développement

Le groupe I.CERAM a fait le choix de comptabiliser l'ensemble des dépenses de recherche et développement en charges dès lors qu'elles font l'objet de demande de crédits d'impôt recherche.

Le montant des coûts de développement inscrits en charges s'est élevé à plus de 1 077 K€ pour 12 mois (montant des dépenses ayant servi de base au calcul des crédits d'impôts).

18. Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un CIR.

Le CIR est calculé par année civile et s'impute, le cas échéant, sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise.

Le CIR afférent à 2020 a été comptabilisé à la clôture de l'exercice pour un montant de 260 640 €.

Cependant le compte de résultat fait apparaître un montant de 290 043 €. La différence résulte d'un complément de remboursement pour 18 248 € et 11 155 € pour respectivement les années 2018 et 2019.

La Société I.Ceram, ne payant actuellement aucun impôt sur les sociétés, demande le remboursement du CIR.

19. Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par l'entreprise peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Le Groupe I.CERAM utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice qui seront en vigueur à la date à laquelle ces différences se renverseront.

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale. Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la Société I.Ceram ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Etablissement de la preuve d'impôts

La preuve d'impôts correspond au rapprochement entre la charge d'impôts totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôts théorique calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

20. Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

2. PRESENTATION DU GROUPE

Le groupe comprend les sociétés suivantes :

- **I.Ceram** : société installée à Limoges et ayant pour objet la fabrication et distribution d'appareils médico-chirurgicaux
- **I.Ceram SRO** : filiale installée en République Tchèque et détenue à 95% par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire tchèque.
- **I.Ceram PT** : filiale installée au Portugal, créée en mai 2016 et détenue à 100% par I.Ceram. Cette société a pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram sur le territoire portugais.
- **I.Ceram UF** : filiale installée à Limoges, créée en juillet 2016 et détenue à 100% par I.Ceram. Cette société a pour objet de porter un projet de construction d'un nouvel ensemble immobilier. L'objectif est d'une part le renforcement des capacités industrielles, technologiques, sociétales et commerciales d'I.Ceram et d'autre part la volonté de faire de ce nouveau site une vitrine de sa qualité, sa rigueur et son savoir-faire au travers d'un showroom accueillant ses visiteurs.
- **LIMOUSINE DE BREVET** : société installée à Limoges, détenue à 95% par I.Ceram et ayant pour objet la recherche, la réalisation d'études et l'exploitation de brevets dans le domaine de la prothèse céramique. Cette société est entrée dans le périmètre le 19 décembre 2014.
- **ADDIDREAM** : société installée à Limoges, détenue à 49% par I.Ceram et ayant pour objet la conception et la fabrication par impression 3D d'instruments et d'implants d'essais pour le domaine médical en général et pour le domaine de l'orthopédie en particulier. La société est une SAS au capital de 336 000€, créée le 5 décembre 2017, enregistrée sous le n° 833 772 445 auprès du tribunal de commerce de Limoges.
- **I.Ceram SOUTH AFRICA** : société de droit sud africain, installée à Bloemfontein, détenue à 33,33% par I.Ceram et ayant pour objet la commercialisation des produits de la société I.Ceram, sur le territoire de l'Afrique du Sud. Cette société est enregistrée sous le n°2016 / 404980 / 07 auprès de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle d'Afrique du Sud à Prétoria.
- **DUSSARTRE** : société détenue à 41,18% par I.Ceram et ayant pour objet la fabrication et la réparation d'instruments chirurgicaux dans tous les domaines de la santé. La société est une SAS au capital de 17 000 €, créée le 31 janvier 2018, enregistrée sous le n° 835 036 120 auprès du tribunal de commerce de Limoges.

3. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE AU COURS DE L'EXERCICE

Eléments relatifs à l'exploitation :

La Société I.Ceram a continué les travaux de recherche entrepris sur de nouvelles technologies et produits, avec le concours d'un comité scientifique. Il est composé de chirurgiens et de spécialistes issus des établissements de santé publics et privés.

Les implants Ceramil chargés en antibiotiques ont été reconnus comme une innovation médicale par un Think Tank Santé.

De nouvelles publications scientifiques ont confirmé l'efficacité des implants Ceramil chargés en antibiotiques. Il s'agit tout d'abord de la revue scientifique « Clinical Microbiology and Infection » qui a publié un article sur la capacité des implants en céramiques chargés en antibiotiques à surpasser les résistances bactériennes ; puis le « Journal of Thoracic Diseases » qui a rapporté l'intérêt du sternum en céramique chargé en antibiotiques à travers les cas cliniques de quatre patients ayant bénéficiés de notre technologie.

La Société Chimique de France a récompensé la Société I.Ceram pour ses travaux menés sur les implants en céramique chargés en antibiotiques ainsi que le projet de recherche concernant la protection des implants contre les infections sur le long terme par son prix « Chimie industrielle 2019 ».

Report des échéances

La Société I.Ceram a obtenu le report de 6 mois de ses échéances de crédit-bail pour 96 925 € ainsi que ceux de la BPI pour 94 240 €. Elle a également obtenu le report des échéances de l'URSSAF depuis mi-mars pour 218 362 €.

La Société Addidream a obtenu le report de 6 mois de ses échéances de crédit-bail pour 65 237 €.

Financement

La Société I.Ceram a obtenu un PGE auprès de sa banque historique, la Caisse d'Epargne, pour 405 627 €. Les crédits-baux ont été renégociés sur la durée maximale possible de 7 ans sur l'ensemble des contrats.

La Société Addidream a obtenu un emprunt de 150 000 € auprès de la BPI en lien avec les difficultés dûes à la crise COVID-19 en plus d'une subvention non remboursable de la Région de 80 000 €. Elle a également obtenu un emprunt pour renforcer sa trésorerie de 70 000 € auprès de sa partenaire bancaire historique, la Caisse d'Epargne.

La Société Dussartre a obtenu un emprunt de 90 000 € auprès de sa nouvelle partenaire bancaire, la Caisse d'Epargne, en lien avec les difficultés induites par la crise sanitaire. Elle a également obtenu un emprunt de 15 000 € avec cette même partenaire pour financer l'achat d'équipements industriels.

Procédure judiciaire :

Il n'existe pas à ce jour, à la connaissance des dirigeants de la Société I.Ceram, d'autres procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourraient avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe I.CERAM.

FAITS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020

La Société a obtenu 1,036 millions d'euros au titre d'un PGE complémentaire en tant qu'entreprise innovante. La Société a donc utilisé un total de 1,442 millions d'euros à ce titre sachant qu'elle est éligible pour 2 fois sa masse salariale de 2019 soit un maximum de 2,210 millions d'euros.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du Groupe I.CERAM, comprend cinq sociétés consolidées par intégration globale et trois sociétés consolidées par mise en équivalence.

4.1. Sociétés consolidées

<i>Sociétés</i>	<i>Adresses</i>	<i>N° de SIRET</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Méthodes de consolidation</i>
I.CERAM	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	487 597 569 00028	100%	100%	Intégration Globale
I.CERAM SRO	Pobrezni 3, 186 00 Praha 8 - Karlin, CZ	61465631	95%	95%	Intégration Globale
I.CERAM PT	1203 Avenida da Boavista, 6ème étage- salle 607, 4100-130 Porto, Portugal	513 955 798	100%	100%	Intégration Globale
I.CERAM U.F.	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	821 592 516 00016	100%	100%	Intégration Globale
LIMOUSINE DE BREVET	1, rue Columbia 87000 LIMOGES	480 577 345 00014	95%	95%	Intégration Globale
ADDIDREAM	4, rue Albrecht Zone Nord 87280 LIMOGES	833 772 445 00015	49%	49%	Mise en équivalence
I.CERAM SOUTH AFRICA	PO BOX 43496, Heuwelsig, Free State 9332	2016 / 404980 / 07	33,1/3%	33,1/3%	Mise en équivalence
DUSSARTR E	Les Allois – 87400 LA GENEYTOUSE	835 036 120 00011	41,18%	41,18%	Mise en équivalence

4.2. Mouvement de l'exercice

Non applicable.

5. NOTES SUR LES COMPTES

5.1 – Immobilisations

Etat des immobilisations (en Euros)

Valeur brute	Début d'exercice	Augmentation	Reclassement	Diminution	Fin d'exercice
Ecart d'acquisition	10 000				10 000
Frais de recherche et développement	74 449				74 449
Logiciels	179 883	-		-	179 883
Marques	500 000				500 000
Brevets	177 184	-			177 184
TOTAL	941 516	-		-	941 516
Constructions	133 260	4 521			137 780
Installations tech., matériel et outillage	4 133 074	6 174		12 902	4 126 346
Autres immobilisations corporelles	555 372	46 674		53 690	548 356
Immobilisations en cours	737 407	75 203		30 450	782 159
TOTAL	5 559 112	132 571		97 042	5 594 641
Participations	23 474			9 911	13 563
Autres titres de participation					
Autres immobilisations financières	414 979	56 383		66 538	404 823
TOTAL	438 452	56 383		76 450	418 385
TOTAL	6 939 080	188 954		173 492	6 954 542

Etat des amortissements et provisions (en Euros)

	Début d'exercice	Augmentation	Reclassement	Diminution	Fin d'exercice
Ecart d'acquisition	10 000				10 000
Frais de recherche et développement	74 449				74 449
Logiciels	135 581	41 216		-	176 798
Marques	200 000				200 000
Brevets	126 559	25 312			151 871
TOTAL	546 590	66 528	-	-	613 118
Constructions	55 346	11 865			67 212
Installations tech., matériel et outillage	2 700 364	584 277		12 902	3 271 739
Autres immobilisations corporelles	271 594	78 446		31 748	318 292
Immobilisations en cours	67 840	22 268		22 157	67 951
TOTAL	3 095 145	696 857	-	66 807	3 725 194
Participations	-			-	-
Autres titres de participation					
Autres immobilisations financières					
TOTAL	-	-	-	-	-
TOTAL	3 641 734	763 385	-	66 807	4 338 312

Notes sur le tableau des immobilisations :

- les immobilisations en cours sont constituées d'ancillaires en cours de production et en attente de mise en dépôt ainsi que de versements effectués aux architectes dans le cadre du lancement du projet Usine du Futur 4.0,

- les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie pour 14 613 €, de dépôts divers pour 6 € et d'un compte « espèces » lié à la gestion d'un contrat de liquidité portant sur les titres d'I.Ceram pour 30 324 €, des différentes avances réalisées aux filiales mises en équivalence pour 359 880 €.

5.2 – Analyse des créances et des dettes

Etat des échéances des créances et des dettes (en Euros)

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	390 204		390 204
Prêts	-		
Autres immobilisations financières	14 619		14 619
Clients douteux ou litigieux	567	567	
Autres créances clients	289 473	289 473	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 200	2 200	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Opérations particulières avec l'Etat	3 399	3 399	
- Impôts sur les bénéfices	311 259	311 259	
- TVA	139 828	139 828	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	266 472	266 472	
Charges constatées d'avance	12 287	12 287	
TOTAL	1 430 308	1 025 485	404 823
Montant des prêts accordés dans l'exercice	24 000		
Remboursements des prêts dans l'exercice	9 150		
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	-	-		
- plus d'un an	1 353 910	307 756	1 046 154	
Emprunts et dettes financières divers	138 274	133 774	4 500	
Fournisseurs et comptes rattachés	609 395	609 395		
Personnel et comptes rattachés	208 567	208 567		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	319 993	319 993		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Etats, impôts et taxes recouvrables sur des tiers	5 721	5 721		
- Impôts sur les bénéfices	0	0		
- TVA	1 419	1 419		
- Obligations cautionnées	-	-		
- Autres impôts et taxes	24 773	24 773		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	78 442	78 442		
Groupes et associés	1 066	1 066		
Autres dettes	1 563	1 563		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	252 026	252 026		
TOTAL	2 995 149	1 944 496	1 050 654	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	405 627			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	178 374			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

5.3 - Trésorerie et disponibilités

Trésorerie et disponibilités (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	143 738	124 944
Trésorerie active brute au bilan	143 738	124 944
CBC	-	-
Trésorerie passive brute au bilan	0	0
Total trésorerie nette	143 738	124 944

5.4 – Détail des comptes de régularisation actif

Les comptes de régularisation actifs sont exclusivement constitués de charges constatées d'avances pour un montant de 12 287 €.

5.5 – Capital

Le capital du groupe I.CERAM au 31 décembre 2020 se décompose de 5 909 143 actions d'une valeur nominale de 0.10 €, soit un capital de 590 914.30 €.

Investissement Développement détient 3 106 070 actions d'I.Ceram, soit 52.56 %.

Capital (en Euros)

	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL
Au 31 décembre 2019	590 914	6 725 074	-446 872	-2 764 066	4 105 051
Résultat 2019		(2 805 127)	41 061	2 764 066	-
Mouvement sur réserves consolidés			6 898		6 898
Augmentation de capital	-	-			-
Résultat 2020				(1 526 886)	(1 526 886)
Au 31 décembre 2020	590 914	3 919 948	-398 913	-1 526 886	2 585 063

5.6 – Autres fonds propres

Les autres fonds propres à hauteur de 25 K€ sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables octroyées en juillet 2015 par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine pour accompagner le développement commercial à l'international de la Société I.Ceram.

5.7 – Provisions

Etat des provisions (en Euros)

Valeur des provisions	Début d'exercice	Augmentation	Reclassement	Diminution	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires					
Dont majoration exceptionnelles de 30%					
Sur sociétés mises en équivalence	52 611	52 543			105 154
Provisions	4 407	-		4 407	-
Sur immobilisations	404 399	47 580		22 157	429 822
Sur stock et en-cours	223 954	3 533			227 487
Sur clients et comptes rattachés	604			67	537
Autres dépréciations					
TOTAL	685 976	103 656	-	26 631	763 001

5.8 – Analyse du chiffre d'affaires

Analyse du chiffre d'affaires (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Ventes produits finis	1 464 277	1 515 742
- France	1 303 979	1 244 335
- Export	160 298	271 407
Ventes marchandises	16 560	41 277
- France	10 555	15 474
- Export	6 004	25 803
Ventes services	43 710	66 647
- France	43 710	66 647
- Export	-	-
Total	1 524 547	1 623 667

5.9 – Analyse des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Analyse des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Dotations aux amortissements immobilisations	715 805	705 873
Dotations aux provisions sur actif immobilisé	47 580	102 756
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Dotations aux provisions sur stock	3 533	38 816
Total	766 919	847 445

5.10 – Analyse du résultat financier

Analyse du résultat financier (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	482	-
Autres intérêts et produits assimilés	5 807	3 351
Différences positives de change	25	200
Produits nets sur cession de VMP	30 326	-
Produits financiers	36 640	3 551
Intérêts et charges assimilées	52 960	154 285
Provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-
Charges financières	52 960	154 285
Résultat Financier	-16 320	-150 734

5.11 – Analyse du résultat exceptionnel

Analyse du résultat exceptionnel (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Produit exceptionnels sur opérations de gestion	20 747	-
Autres produits exceptionnels sur opération en capital	169 329	114 552
Reprises provisions, transferts charges	-	24 357
Produits exceptionnels	190 076	138 909
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 775	2 640
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	18 909	36 959
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	4 407
Charges exceptionnelles	25 683	44 006
Résultat exceptionnel	164 393	94 903

Le résultat exceptionnel est composé principalement :

- Des produits liés à une subvention d'investissement pour 140 339 €,
- Des produits exceptionnels sur opération de gestion pour 20 747 €,

- Des amendes pour 6 775 €,
- Des produits sur ces cessions d'immobilisations corporelles pour 10 082 €.

5.12 – Impôts différés et Impôts sur le résultat

Impôts différés et Impôts sur le résultat (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Impôts exigibles	(494)	1 825
Impôts différés	53 232	18 063
Charges (produits) d'impôts	52 737	19 888

Au 31 décembre 2020, ces déficits reportables s'élevaient à 15 509 K€. Ceux-ci n'ont donné lieu à aucune activation d'impôts différés.

Preuve d'impôt (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(1 526 886)	(2 764 066)
+ Charges (Produits d'impôt)	494	(1 825)
Résultat net consolidé avant impôt	-1 527 381	-2 762 241
Charge d'impôt théorique à 33,1/3 %	494	-1 825
Impact des différences fiscales permanentes	53 232	18 063
Effet de l'imputation de bénéfiques sur déficits sans IDA		
Effet des pertes reportables non activées		
Crédits d'impôts et impôts forfaitaires		
Divers		
Charge d'impôt effective	-52 737	-19 888
Taux d'impôt effectif	-3,45%	-0,72%

5.13 – Effectif des salariés permanents

Effectif moyen temps plein

	31/12/20	31/12/19
- Cadres	8	12
- Agents de maîtrise et techniciens	2	2
- Employés	10	11
- Ouvriers	16	15
TOTAL	36	40

5.14 – Rémunération des organes de direction

La rémunération des dirigeants versée par la Société I.Ceram et/ou par ses filiales consolidées en intégration globale s'élève à un total de 144,3 K€.

5.15 – Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 37,6 K€.

Aucun honoraire n'a été facturé au titre des conseils et prestations de services.

5.16 - Analyse des Risques

Risque de taux :

La dette financière du Groupe I.CERAM a été souscrite intégralement à taux fixe. Il n'est donc pas exposé à un risque d'évolution des taux d'intérêt.

Risque de change :

Le Groupe I.CERAM exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euro et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

5.17 – Engagements hors bilan

Engagements financiers (en Euros)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Crédit bail mobilier	1 852 656
Avals et cautions	
Nantissement du fonds de commerce	
Autres engagements donnés	
TOTAL	1 852 656
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	1 852 656

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés (en Euros)

	31/12/20	31/12/19
Pensions et indemnités assimilées		
Compléments de retraite pour personnel en activité		
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite		
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	21 510	17 286
TOTAL	21 510	17 286

5.18 – Parties liées

Parties liées (en Euros)

INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT	31/12/20	31/12/19
COMPTES COURANTS BLOQUES		
AVANCES (CONVENTION TRESORERIE)	239 703	270 062
COMPTES COURANTS ASSOCIES		
TOTAL	239 703	270 062